



NET-ENTREPRISES.FR

La solution globale pour vos déclarations sociales

URSSAF-AGIRC-ARRCO-CNAV/TDS-PÔLE EMPLOI
CNAMTS-MSA-RSI-CONGÉS INTEMPÉRIES BTP-CCVRP
CONGÉS SPECTACLES-CTIP-FFSA-FNMF-MEMBRES ASSOCIÉS:
CFDT-CGPMF-CGT-CSOEC-FNSEA-MEDEF-SYNTec INFORMATIQUE-UPA

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mars 2009

Déclarations sociales des entreprises

La C3S exclusivement par internet à compter de maintenant : 1 entreprise sur 4 concernée

>> **C3S** : Cette année, toutes les entreprises redevables, c'est-à-dire celles dont le chiffre d'affaires hors taxes 2008 a atteint ou dépassé 760 000 €, sont tenues de déclarer et de payer la contribution sociale de solidarité des sociétés avec la contribution additionnelle (C3S) via le site net-entreprises.fr (art. 40 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007). Ce seuil était de 1,5 million € en 2008.

Plus de **300 000 entreprises** sont concernées par cette formalité qu'elles peuvent d'ores et déjà effectuer en ligne avec l'assurance de n'être prélevées sur leur compte bancaire qu'à la date d'échéance fixée au **15 mai 2009**.

Comment régler sa C3S sans souci ?

Nous recommandons aux entreprises de finaliser dès à présent leur inscription à la C3S et tout particulièrement au téléréglément. En effet, le ou les comptes bancaires de l'entreprise ne seront utilisables qu'après avoir envoyé au RSI le ou les formulaires d'adhésion au téléréglément datés et signés, sans rature ni commentaire. Cette procédure est à renouveler en cas de modification des coordonnées bancaires. Un courriel informe l'entreprise de l'activation de ses comptes.

>> Pour rappel, depuis début 2009, les entreprises versant plus de 150 000 € de cotisations à l'Urssaf sont tenues elles aussi d'effectuer leur déclaration exclusivement par voie électronique. Ce seuil était auparavant fixé à 400 000 €.

Plus de 115 000 entreprises sont concernées par cette disposition. Pour simplifier cette obligation, net-entreprises.fr met à disposition des employeurs un formulaire en ligne avec des taux de cotisations prérenseignés directement par les organismes de protection sociale concernés.

En savoir + : <http://www.net-entreprises.fr/html/actualite.htm>

À PROPOS DE NET-ENTREPRISES.FR

*Proposé par l'ensemble des organismes de protection sociale aux entreprises et à leurs mandataires (experts-comptables, centres et associations de gestion agréés), net-entreprises.fr permet d'effectuer et de régler par internet, de manière sécurisée, simple et gratuite, l'ensemble des déclarations sociales que doivent effectuer les entreprises, quelque soit leur régime de protection sociale (général, indépendant et agricole). La liste exhaustive est disponible sur www.net-entreprises.fr. **Adopté par 1 350 000 entreprises, le site a enregistré plus de 10 millions de télédéclarations pour l'année 2008.** Des chiffres qui confirment le rôle incontournable de net-entreprises.fr auprès des entreprises en matière de démarches administratives.*

CONTACTS PRESSE

net-entreprises.fr / GIP-MDS

• **Alexandre Azar**

01 58 10 47 28

alexandre.azar@gip-mds.fr

MCC

• **Leslie Gallaire**

01 42 85 47 27 - 06 27 26 49 64

leslie@ozinfos.com

• **Barbara de Saint Sauveur**

01 42 85 47 27 - 06 11 04 97 36

barbara2@ozinfos.com

